

Plus d'autonomie pour les femmes rurales africaines : un vecteur de développement agricole, agro-industriel et de sécurité alimentaire

15 novembre 2018

Publiée récemment, une [synthèse](#) de l'étude *Perspectives régionales sur le genre et les systèmes agroalimentaires*, menée par la FAO et l'Union africaine, pose la question de l'inégalité du statut des femmes africaines par rapport à celui des hommes. Le sujet de l'égalité des sexes a été abordé à plusieurs reprises par l'Union : Agenda 2063, Déclaration de Malabo de 2014, Programme de développement durable à l'horizon 2030, etc.

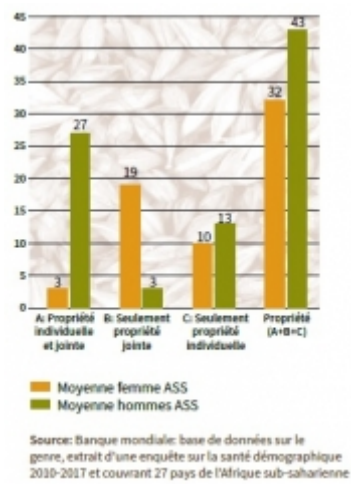
À l'horizon 2050, plus de la moitié de la population du continent sera urbaine et la demande alimentaire augmentera. Selon les auteurs, l'activité des femmes pourrait contribuer à satisfaire cette demande si les engagements de l'Union africaine se concrétisent (30 % des droits de propriété, 50 % des financements consacrés aux femmes, etc.). À ce jour, dans la plupart des pays, l'agriculture emploie plus de 50 % de la population dont la moitié sont des femmes.

Le rapport souligne que le travail féminin est et sera sujet à des freins divers. Il est généralement restreint à l'agriculture de subsistance. Il est en outre concurrencé par les tâches domestiques et éducatives dans la famille. Les femmes sont de plus en plus bien loties dans l'accès à l'école et à la formation professionnelle : le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans est de 54 % contre 69 % pour les hommes. Dans la production, les femmes ont moins accès aux intrants, à la mécanisation, aux financements et aux marchés. Au total, les ménages gérés par des femmes sont davantage exposés à la pauvreté, leurs revenus représentant entre 30 % et 65 % de ceux des hommes.

L'étude signale également des lacunes institutionnelles concernant la politique de genre, le pouvoir décisionnel des femmes étant assez limité, même si le rapport note des progrès dans certains pays.

Finalement, les auteurs font diverses recommandations : par exemple, l'intégration du genre dans l'analyse et l'évaluation des politiques publiques, la mise en place d'observatoires (données sur le genre et bonnes pratiques relatives à l'égalité des sexes) dans les plans d'investissement en agriculture, des programmes de sécurité alimentaire conçus pour les femmes facilitant leur accès aux partenariats public-privé, etc.

Type de propriété foncière agricole chez les hommes et les femmes, moyenne pour l'Afrique subsaharienne, 2010-2017



Source : FAO

Hugo Berman, Centre d'études et de prospective

Source : [FAO](#)